



CHSCTM du 17 novembre 2020

Déclaration liminaire

En plein reconfinement lié au contexte sanitaire, FO Finances ne peut que constater les injonctions contradictoires du gouvernement. Il faut restreindre ses interactions sociales mais venir travailler, comme si le monde du travail était exempt de contamination.

La ministre de l'action et de la transformation publiques voudrait que les fonctionnaires télétravaillent 5 jours sur 5, tout en assurant l'ensemble de leurs missions.

Au MEFR nous atteignons péniblement 3% d'agents en télétravail sur 5 jours et 3.8% sur 4 jours. Certains agents sont réticents, compte tenu de l'expérience vécue durant le confinement mais aussi en raison des inégalités dans le versement de la prime COVID, mais de nombreux chefs de service refusent également de laisser partir leurs agents. La mise en place d'un protocole d'urgence comme à la DGFIP pourra nous l'espérons, aplanir ces difficultés.

Sur les agents vulnérables, le décret 2020-365 et la circulaire de la DGAFP sont inacceptables.

Si l'employeur estime être dans l'impossibilité d'aménager le poste de façon à protéger suffisamment l'agent, celui-ci est alors placé en autorisation spéciale d'absence (ASA). Non pour FO Finances, si l'agent vulnérable qui ne peut accéder au télétravail, craint de venir travailler du fait de son état de santé, il doit être placé en ASA.

Au 10 juillet, 3842 agents étaient placés en ASA, au 12 novembre, seuls 1426 ont bénéficié d'un jour en ASA, ce qui signifie que l'employeur fait prendre des risques à 2400 agents !!!

La fiche sur la reconnaissance en maladie professionnelle est édifiante, c'est la première fois qu'une reconnaissance n'est pas liée à la maladie elle-même mais au traitement subi.

Cette inégalité et le parcours mis en place justifient pleinement la procédure judiciaire engagée par la Fédération Générale des Fonctionnaires FO, pour l'annulation du décret n°2020-1131 du 14 septembre 2020 relatif à la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées à une infection au SARS-CoV2.

Autre sujet : les visites CHSCT.

Compte tenu du refus de l'administration de suspendre les réformes et restructurations en cours, ces visites doivent se poursuivre.

L'évaluation préalable ne peut être laissée à la seule appréciation des directions.

Au final, nous constatons que le seul vrai confinement concerne le dialogue social et surtout l'exercice du mandat syndical comme si les représentants syndicaux étaient plus susceptibles que d'autres d'apporter la contagion.

Sur notre instance, nous regrettons une nouvelle fois, l'envoi trop tardif des documents qui ne nous permettent pas de les étudier sereinement.

Cette pratique devient un peu trop systématique et ne saurait perdurer, le contexte ne saurait infiniment en être le prétexte.

Pour FO Finances, cette pandémie a confirmé toute l'importance des CHSCT et conforte notre exigence de voir abroger la loi de transformation de la fonction publique et en particulier sur ce point.